



PROCÈS-VERBAL BUREAU COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 26 FEVRIER 2024

L'an 2024, le 26 février 2024 à 19:00, le bureau communautaire de la Communauté de communes de Sézanne - Sud-Ouest Marnais s'est réuni au siège de la collectivité à Anglure – Promenade de l'Aube, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LAURENT Cyril, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmis par écrit ou par voie électronique aux membres du bureau communautaire le 16/01/2024.

Présents : M. LAURENT Cyril, Président, M. BASSAC Benoît, M. BATONNET Jean-Luc, M. BENOIST Jean-Louis, Mme BRIER Angélique, Mme CABARTIER Karine, M. CACCIA Jean-Paul, Mme CAIN Patricia, Mme CARTON Dany, Mme COULON Annie, M. COUTENCEAU Nicolas, M. DUFOUR Olivier, M. DUPONT Thierry, M. FESSARD Noël, M. GERLOT Yves, M. GOMES DE PINHO Daniel, M. HEWAK Sacha, Mme LASSEAUX Annick, M. LEGLANTIER Jean-Christophe, M. MARTIN Bruno, M. ORCIN Frédéric, M. THUILLIER Jean-François, M. VALENTIN Patrice (arrivé à 19h07)

Excusé : M. ESPINASSE Frédéric

Excusés ayant donné procuration : M. GRUAT Cyrille à M. MARTIN Bruno, Mme ROYER Patricia à M. VALENTIN Patrice

Absents : M. AGRAPART Jean, M. LAHAYE José, M. POUZIER Claude

A été nommé(e) secrétaire de séance : M. MARTIN Bruno

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote
30	24	26

POINTS À L'ORDRE DU JOUR

Adoption à l'unanimité du procès-verbal de la séance du 22 janvier 2024.

Monsieur le Président, en l'absence de questions, soumet le procès-verbal au vote.

Celui-ci est adopté à l'unanimité.

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote
30	23	25
Vote		
A l'unanimité		
Pour : 25		
Contre : 0		
Abstention : 0		

BC2024_003 annexe projet avenant 1 marché 2023-ST-006 lot 2

Par délibération BC2023-010 en date du 16 octobre 2023, la CCSSOM a choisi l'entreprise EIFFAGE pour réaliser des travaux de VRD sur la commune de Barbonne Fayel, pour un montant de 131 410 euros HT.

Or, dans le cadre de la réalisation de ces travaux, différentes prestations ont été retirées ou rajoutées, entraînant une plus-value finale de 7740,80 euros HT:

Travaux supplémentaires correspondant à :

- 11m² de structure chaussée PL
- Apport de TV sur les noues de 12 m³
- 5ml de bordures P1
- 16ml de volige
- 17 ml de caniveau grille
- Forfait de mise à la côte EU

Travaux de moins-value correspondant à :

- 25m² de structure chaussée VL
- 38m² de trottoirs en enrobé noir drainant
- 9m² d'enrobé noir drainant entrée PL
- 7m² d'enrobé noir drainant entrée VL
- 5ml de bordures T2/A2/CS1
- 90ml de noue paysagère
- Forfait de mise à la côte EP et FT

Vu le Code de la commande publique ;

Considérant les travaux supplémentaires à réaliser ;

Considérant que ces travaux doivent faire l'objet d'un avenant pour un montant de 7740,80 euros HT ;

Considérant la proposition d'avenant formulée par l'entreprise EIFFAGE ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Frédéric ESPINASSE, vice-président en charge de la voirie, l'urbanisme et la commande publique,

Et après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité

DECIDE

- **D'APPROUVER** la proposition d'avenant de la société EIFFAGE pour un montant de 7740,80 euros HT ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer l'avenant n°1 du lot n°2 ;
- **DE DIRE** que les crédits seront inscrits au budget principal de la CCSSOM, exercice 2024.

Monsieur le Président donne la parole au maire de Barbonne-Fayel, et rien n'est à ajouter.
Monsieur le Président, en l'absence de questions, soumet la délibération au vote.

Celle-ci est adoptée à l'unanimité.

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote
30	23	25
Vote		
A l'unanimité		
Pour : 25		
Contre : 0		
Abstention : 0		

BC2024_004 Marché 2024-ST-001 fourniture et livraison de composteurs en bois et en plastique – attribution

Depuis le 1^{er} janvier 2024 et conformément à la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC), la CCSSOM dans le cadre de sa compétence de la gestion des déchets, est dans l'obligation de proposer aux habitants une solution pour la gestion de leurs biodéchets.

Depuis 2017, la CCSSOM propose à la vente aux particuliers des composteurs à prix réduit.

Face à l'afflux de demandes supplémentaires de ces dernières semaines et en prévision de celles à venir, la CCSSOM a souhaité sécuriser l'approvisionnement, en prix et en délai et ainsi trouver un fournisseur de composteurs pour les 3 années à venir. Pour se faire, elle a lancé un marché composé de 3 lots :

Lot 1 fourniture et livraison de composteurs en bois

Lot 2 fourniture et livraison de composteurs en plastique

Lot 3 fourniture et livraison de composteurs en bois de grande contenance

Ce marché a été passé sous la forme d'un accord-cadre à bon de commandes qui va permettre à la CCSSOM de commander auprès du prestataire retenu le nombre de composteur voulu pendant la durée du marché et pour un montant maximum autorisé par lot.

Après réception des offres et analyse par les services de la CCSSOM, il est proposé de retenir les solutions ci-après.

Vu le code de la commande publique et notamment ses articles L2194-1, R2194- et R2194-5 ;

Vu le rapport d'analyse des offres rédigé par les services de la CCSSOM ;

Considérant que la CCSSOM a lancé une consultation afin de retenir une entreprise pour la réalisation des travaux objet du marché, avec pour critères de sélection la valeur technique de l'offre (40%) et le prix de la prestation (60%) ;

Considérant que cette consultation comporte trois lots ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Thierry DUPONT, vice-président en charge du développement durable, de la collecte et du traitement des déchets ménagers,

Et après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité

DECIDE

- **D'APPROUVER**, pour le lot 1 la proposition de l'entreprise MEDIATRONIC pour un montant de 54 € HT le composteur de 300 L ou de 400 L et 69 € HT le composteur de 600 L ;
- **D'APPROUVER**, pour le lot 2 la proposition de l'entreprise SULO, pour un montant de 52,50 € HT le composteur de 400 L et de 65,70 € HT le composteur de 600 L ;

- **D'APPROUVER**, pour le lot 3 la proposition de l'entreprise DERVIN pour un montant de 915 € HT le composteur collectif composé de 3 modules de 1000 L ;
- **DE DIRE** que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au budget ordures ménagères de la CCSSOM, exercice 2024.

Thierry DUPONT explique le contexte et détaille le rapport d'analyse. Il précise que les délais de livraison ont été un critère important du marché.

Jean-Christophe LEGLANTIER, maire de Saudoy, pose des questions sur le fonctionnement des composteurs collectifs de 3000 litres. Thierry DUPONT explique que d'une part, notre ambassadrice de tri devra être moteur mais que d'autre part, les habitants devront nécessairement prendre le relais. La gestion des collectifs se fait à la main, cela ne devrait pas poser tellement de problèmes. Jean-Christophe LEGLANTIER n'est pas de cet avis et conclut que pour lui s'est voué à l'échec si ce n'est pas une entreprise qui les gère.

Brigitte LEROY rappelle que cela a bien été présenté comme tel à la commune et que bien sûr il faudra quelqu'un pour gérer.

Thierry DUPONT conclut sur la pertinence d'avoir des sites tests pour se faire une idée.

Jean-Paul CACCIA évoque ce qu'il a déjà abordé en commission scolaire, à savoir que nous devons, nous déjà, montrer l'exemple dans nos écoles, nous le devons à la population. Cela représente environ 100 tonnes et peut être géré par nos propres agents. On ne peut pas faire l'impasse là-dessus.

Thierry DUPONT confirme que bien évidemment, les écoles devront être expérimentales. Mais il souligne également qu'à l'heure d'aujourd'hui, notre seul exutoire étant le SYVALOM, nous restons dans l'attente de solutions abouties qu'ils doivent nous présenter. Patrice VALENTIN confirme cet état de fait.

Monsieur le Président rappelle ce qu'il a déjà dit plusieurs fois : il faut prendre le temps, voir où va le SYVALOM et vers quoi nous nous engageons de notre côté.

Thierry DUPONT précise qu'en attendant, il faut sécuriser notre approvisionnement, ce qui était l'objectif de ce marché.

Karine CABARTIER donne un exemple très poussé en Charente et précise que les gens s'y sont très bien mis.

Jean-Christophe LEGLANTIER demande sur quelle quantité est basée le marché. Thierry DUPONT que c'est un marché à bon de commandes pour les petits composteurs et que pour les collectifs, nous sommes partis sur 30.

Bruno MARTIN demande si on ne peut pas avoir des dépôts de composteurs de particulier en mairie pour les vendre plus facilement. Thierry DUPONT répond que non en l'état ce n'est pas possible, car il y a une régie. Patrice VALENTIN propose d'imaginer une procédure de commande par territoire et de livraisons. Monsieur le Président demande de faire œuvre d'imagination. Noël FESSARD propose des permanences par secteur, gérées par l'ambassadrice du tri et pourquoi pas un dépôt en déchetteries.

Monsieur le Président, en l'absence de questions supplémentaires, soumet la délibération au vote.

Celle-ci est adoptée à l'unanimité.

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote
30	24	26
Vote		
A l'unanimité		
Pour : 26		
Contre : 0		

Abstention : 0

BC2024_005 Dépôt d'une déclaration préalable pour la pose d'une antenne sur la mairie de Bethon

Dans le cadre de sa compétence « défense contre les incendies », la CCSSOM a en gestion l'organisation matérielle des centres de secours. Dans le cas présent, il s'agit de la mise en place d'une antenne sur un bâtiment communal à Bethon. Cela permettra d'alerter les pompiers présents sur le Sud-ouest de la communauté de communes.

Afin de réaliser ces travaux, il est nécessaire de déposer une déclaration préalable au titre du code de l'urbanisme.

Le Bureau communautaire, compétent pour cette action, doit autoriser Monsieur le Président à signer et déposer la déclaration préalable auprès de la commune de Sézanne sur laquelle le bien est situé.

Vu la délibération D2020-0060 du 20 juillet 2020, donnant délégation au Bureau communautaire pour le dépôt des autorisations d'urbanisme ;

Considérant que la CCSSOM doit procéder à la pose d'une antenne sur la mairie de Bethon ;

Considérant qu'il est nécessaire de déposer une déclaration préalable auprès de la commune de Bethon ;

Après avoir entendu l'exposé de M. Frédéric ESPINASSE, vice-président, en charge de la voirie, de l'urbanisme et de la commande publique,

Et après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité

DECIDE

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer et déposer une déclaration préalable en mairie de Bethon.

Monsieur le Président, en l'absence de questions, soumet la délibération au vote.

Celle-ci est adoptée à l'unanimité.

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote
30	24	26
Vote		
A l'unanimité		
Pour : 26		
Contre : 0		
Abstention : 0		

QUESTIONS DIVERSES

✓ Revalorisation de la cotisation pour le CLIC

Monsieur le Président rapporte qu'il a été sollicité par l'association qui doit faire face à une baisse de population et par conséquent une baisse de ses recettes. L'association propose un effort supplémentaire de 0,10 euros par habitants. Il est rappelé que le montant actuel est de 1 € par habitant. Avis favorable.

✓ Transport scolaire : harmonisation des pratiques à l'échelle du territoire de la CCSSOM

Monsieur le Président rappelle qu'il s'était engagé à présenter au bureau ce jour une proposition d'harmonisation de la prise en charge des transports scolaires sur appel du SMIS.

Jean-Luc Batonnet et Noël FESSARD ont travaillé sur le dossier : il s'avère que le SMIS propose de ne plus lever la part élèves, soit 75 000 € environ annuels. Monsieur le Président rappelle aussi que le retrait de la CC signifierait la fin du syndicat mixte qu'est le SMIS et par ailleurs, que la prise en charge de cette dépense n'est pas sans une certaine cohérence avec nos statuts actuels.

Il propose donc que l'appel du SMIS soit désormais fait vers exclusivement vers la CC et non plus les communes, ce qui impacterait la CCSSOM de 30 000 euros et ferait une économie pour l'ensemble de communes de 64 000€.

Patrice VALENTIN pose la question de la pérennité de ce geste conséquent du SMIS. Jean-Luc Batonnet et Noël FESSARD répondent que le SMIS ne va pas chercher tous les financements qu'il devrait, notamment à la Région.

✓ Retour sur la réunion « Observatoire départemental des dynamiques rurales » du 14 février 2024

Monsieur le Président fait un retour sur la réunion. Pas de questions.

✓ Réforme des zones de revitalisation rurales (ZRR)

Malgré les interpellations des parlementaires et du ministre, le Président annonce qu'il n'y a pas de bonne nouvelle à attendre. Et pourtant c'est une question très sensible, loin d'être anecdotique, qui peut remettre en cause beaucoup de choses. Beaucoup d'élus déplorent que la CC n'ait pas été vue dans son intégralité. Angélique BRIER demande si les communes doivent aussi faire une démarche. Monsieur le Président précise que oui, que c'est très important, car une fois qu'il sera perdu, le classement sera très difficile à retrouver.

Jean-Christophe LEGLANTIER précise que maintenant que les critères ont été fixés, il sera difficile de changer le classement des communes.

✓ Point sur les zones d'accélération des énergies renouvelables

Monsieur le Président rappelle que le débat que l'EPCI doit tenir aura lieu le 11 mars 2024, que le 4 mars, il y aura une réunion préparatoire des maires. Il fait un appel aux communes, car aujourd'hui seules 24 d'entre elles ont répondu.

✓ Prime pouvoir d'achat des agents de la CCSSOM

Monsieur le Président fait une synthèse chiffrée de l'impact de l'octroi de la prime pouvoir d'achat décidée au niveau national. 140 de nos agents sur 150 peuvent y prétendre. Les VP proposent le versement de cette prime à hauteur de 75%, soit un impact budgétaire de 82 000 euros.

Monsieur le Président précise qu'en effet, les agents se sont fortement mobilisés pour le COVID et aussi le plan de sobriété. Il précise que c'est une opération unique et que plus tard, on réfléchira peut-être à revaloriser le RIFSEEP.

Jean-Christophe LEGLANTIER précise que si l'Etat continue de proposer des primes, il y aura toujours des demandes.

✓ Débat d'Orientation Budgétaire

Nicolas COUTENCEAU commence par présenter les projections budgétaires à horizon 2027 (BP et OM) et 2030 (eau et assainissement). Ces projections ont été présentées lors de la commission des finances, à laquelle les maires étaient invités. Il rappelle que les efforts fléchés en 2023 ont porté leurs fruits et que nous avons aussi eu quelques belles surprises sur les fiscalités directe et éolienne. Attention pour la bonne lecture des projections, il faut se souvenir que l'on a externalisé le budget OM en 2023 et que cela change les volumes d'environ 2,5 millions.

Pour ce qui est de 2024, nous sommes partis sur une revalorisation des bases par l'Etat de 3,9% et naturellement aucune augmentation des taux. Malgré la poursuite de l'explosion des coûts de l'énergie une année encore (à cause du contrat SIEM), le présent budget prévoit le retour d'anciennes enveloppes, par exemple, la subvention de l'office de tourisme qui avait mise à zéro en 2023 sur proposition de son Président, + 100 000 euros sur l'entretien voirie et + 82 000 euros la prime pouvoir d'achat.

Sur les recettes pas d'évolution sensible, mais il rappelle que depuis 2023, nous sommes plus précis sur les remboursements de personnel entre nos différents budgets. Ainsi, chaque budget annexe paye réellement la part de personnel qui lui revient.

A partir de 2025, on devrait revenir à des coûts d'énergie plus raisonnables.

Pour ce qui est de l'investissement sur le BP, le reste à charge que l'on s'est consenti est d'environ 3 000 000 d'euros, il a été calé sur notre épargne brute.

Le fonds de roulement du BP n'est pas mauvais mais mérite toute notre vigilance. Notons que nous ne sommes pas endettés et que le moment venu nous aurons une marge de manœuvre. Toutefois, nous ne recourons pas à l'emprunt cette année sur le BP car d'une part les taux sont encore trop élevés et d'autre part nous n'aurons sans doute pas le choix sur les budgets annexes.

Nicolas COUTENCEAU présente les projections Eau (attention depuis cette année, les budgets Eau régie et Eau DSP sont fusionnées) et Assainissement. Il précise que les projections comprennent une augmentation des tarifs sur l'eau de 5,5% jusqu'en 2027 et sur l'assainissement sur toute la période. C'est un effort important mais ce sont des budgets extrêmement tendus, on le voit sur l'évolution du fonds de roulement. Nous aurons sans doute besoin d'emprunter régulièrement.

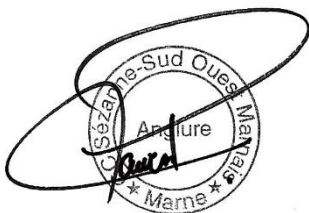
Jean-Christophe LEGLANTIER demande si l'on ne pourrait pas prévoir du photovoltaïque sur nos bâtiments pour faire rentrer des recettes et être plus autonomes.

Monsieur le Président précise que c'est précisément l'objet d'une étude en cours.

La prochaine réunion du bureau communautaire est prévue le lundi 25 mars 2024 à 19h.

Le Président,
Cyril LAURENT

Le secrétaire de séance,
Bruno MARTIN



A handwritten signature in black ink, which appears to be "Bruno Martin", written in a cursive style.